

---

Adresse des administrateurs du district de Trévoux [Ain], lors de la séance du 4 brumaire an III (25 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Trévoux [Ain], lors de la séance du 4 brumaire an III (25 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 55;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21163\\_t1\\_0055\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21163_t1_0055_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

[*La société populaire et républicaine régénérée de Guingamp à la Convention nationale, le 19 vendémiaire an III*] (22)

Représentans du Peuple,

Quand la France s'élève aux plus glorieuses destinées, quand la liberté se consolide et que le peuple libre touche à l'instant du bonheur, des intrigans et des conspirateurs menaceroient-ils de faire évanouir les plus belles espérances? A l'instant où la justice, cette fidelle amie de la vertu, nous présage son heureux retour, la terreur doit-elle encore glacer nos coeurs d'effroi, comprimer nos pensées, et nous interdire la douceur d'épancher nos sentimens dans le sein même de nos législateurs?

L'anarchie cruelle dévoreroit-elle encore nos plus douces jouissances, et la discorde, rallumant sans cesse son flambeau fatal, ne nous éclaireroit-elle que pour être témoin de nos malheurs et des forfaits qui ensanglanteront notre patrie?

La justice, la justice, représentans du peuple! c'est le voeu de l'homme vertueux; c'est son égide, et c'est la terreur des scélérats!

Loin de nous la pensée d'être modérés envers ces hommes qui se déclarent les ennemis de la République. La justice et la vertu nous commandent, au contraire, de les livrer à son glaive vengeur; mais la justice ne frappe pas à l'aveuglette... L'innocent triomphe, et le crime seul est précipité dans le néant.

Représentans, votre énergie nous rassure. Le peuple que vous représentez, le peuple que vous avez tant de fois sauvé, vous contemple et vous admire: c'est pour lui que vous travaillez, et il ne souffrira jamais qu'aucune faction s'élève à votre niveau, ni rivalise avec vous. Son serment a été prononcé; c'est à vous à lui dicter des lois, et à diriger l'esprit public: vous êtes armés de sa toute puissance. Que ces insectes bourdonnans, que ces continuateurs du moderne Catilina, que ces sanguinaires antropophages se taisent donc et rentrent dans la poussière.

La Société arrête, à l'unanimité, que fidelle à ses principes, elle demeurera inviolablement attachée à la Convention nationale, comme centre de l'autorité souveraine, comme guide de l'esprit public, méritant la confiance et l'admiration du peuple français, l'invitant de rester à son poste pour consolider la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

La Société arrête, que la présente sera imprimée et adressée à la Convention nationale et aux sociétés populaires.

*A Guingamp, le 19 vendémiaire, l'an troisième de la République Française une et indivisible.*

Signé, LEBIHAN, président,  
HERPE aîné, vice-président,  
Jh. SAMSON et LEBAIL, secrétaires.

## 10

**Les administrateurs du district de Trévoux [Ain] invitent la Convention nationale à continuer ses glorieux travaux pour le bonheur du peuple: ils annoncent que Boisset a revivifié ce district. « Tous les coeurs disent-ils, comprimés par la terreur, respirent à présent l'air de la liberté et leur attachement à la Convention est inaltérable. »**

**Mention honorable et insertion au bulletin (23).**

[*Les administrateurs du district de Trévoux à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (24)

Représentans du peuple

Les têtes audacieuses de l'hydre anarchique tombèrent le 10 thermidor, son corps monstrueux qui s'étendoit sur la surface de la République, s'est agité avec fureur et ses mouvemens convulsifs seraient encore dangereux, si la massue de la vengeance nationale n'achevait d'écraser les restes impurs de ce monstre destructeur.

Graces à votre énergie, elle finira enfin cette lutte sanglante du brigandage contre la probité, de l'anarchie contre l'ordre social; de l'usurpation du pouvoir du peuple, contre l'autorité nationale, de l'immoralité et de l'exagération contre les principes, en un mot de tous les vices contre la vertu.

La coalition anti-populaire n'existe plus, la seule autorité dépositaire des droits du peuple exerce sa toute puissance.

Pour le bonheur du Peuple, continuez d'exercer ses droits pendant le cours révolutionnaire; l'expérience des orages vous a donné cette tactique, qui vous fera conduire au port le vaisseau de la République.

Vainqueurs de tous les obstacles que les factions ammoncelaient sur vos pas, vous allez parcourir rapidement la carrière immense de la législation républicaine – l'agriculture vous devra son amélioration, le commerce son activité; les sciences et les arts leur splendeur, et la République cette organisation politique qui la rendra l'amie des peuples, la terreur des tyrans et l'admiration de l'univers.

Pour nous, appelés par votre collègue Boisset à l'administration du district, nous n'aurons dans cette carrière d'autre fanal que les lois qui émanent de tous; les faire exécuter c'est notre devoir, il nous sera doux à remplir. Boisset a revivifié ce district, tous les coeurs comprimés par la terreur respirent à présent l'air de la liberté, leur attachement à la Convention est inaltérable.

Vive la République, vive la Convention.

TABARIÉS, PERRE, MOYNE,  
WINCENTZ, BLANC, *agent national*.

(22) C 325, pl. 1404, p. 9. Adresse imprimée, 4p.

(23) P.-V., XLVIII, 42.

(24) C 323, pl. 1384, p. 41.